

PLPDMA

Programme Local de Prévention
des déchets Ménagers et Assimilés



**DONNEZ VOTRE AVIS JUSQU'AU
31 OCTOBRE 2021**



Edito

PLPF



“Le meilleur déchet est celui que l’on ne produit pas.”

Sur le territoire Est, 2/3 des Déchets Ménagers et Assimilés sont encore enfouis.

Comment rompre avec ce système économique linéaire : produire, consommer, jeter ?

Consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la CIREST a lancé en 2012 un premier Programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien de l’ADEME.

Ce programme regroupant 13 actions a permis de **réduire de 8% l’ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010-2018 !**

En 2018, la CIREST a ensuite lancé l’élaboration de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Objectif : Réduire de 15 % les déchets ménagers entre 2010 et 2030.

C'est ensemble que nous relèverons ce défi !

Patrice **SELLY**

PLPDMA

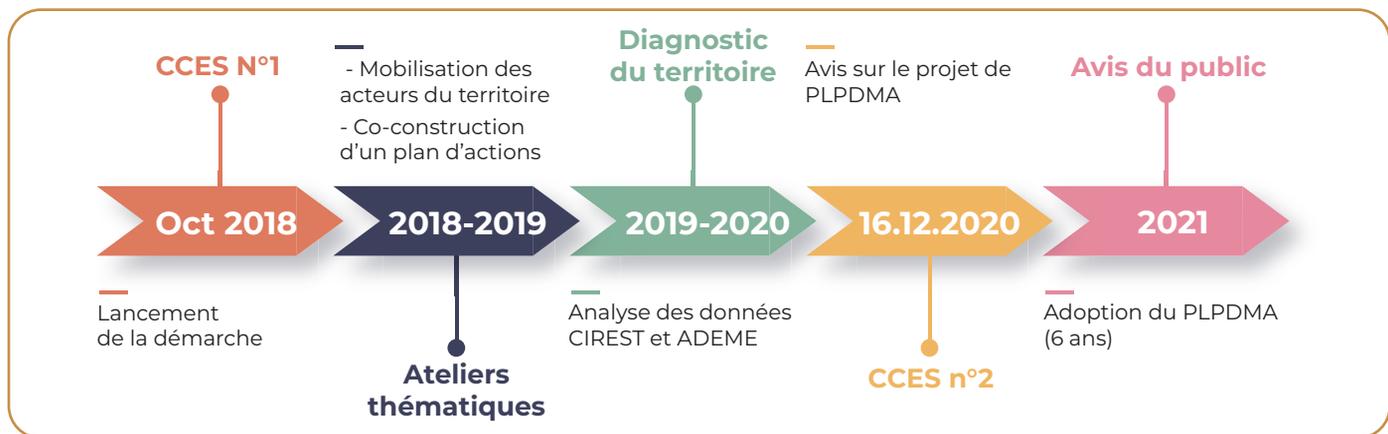


Processus d'élaboration

En octobre 2018, la première réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a marqué le lancement de l'élaboration du nouveau PLPDMA de la CIREST. La phase de concertation qui a suivi a permis de

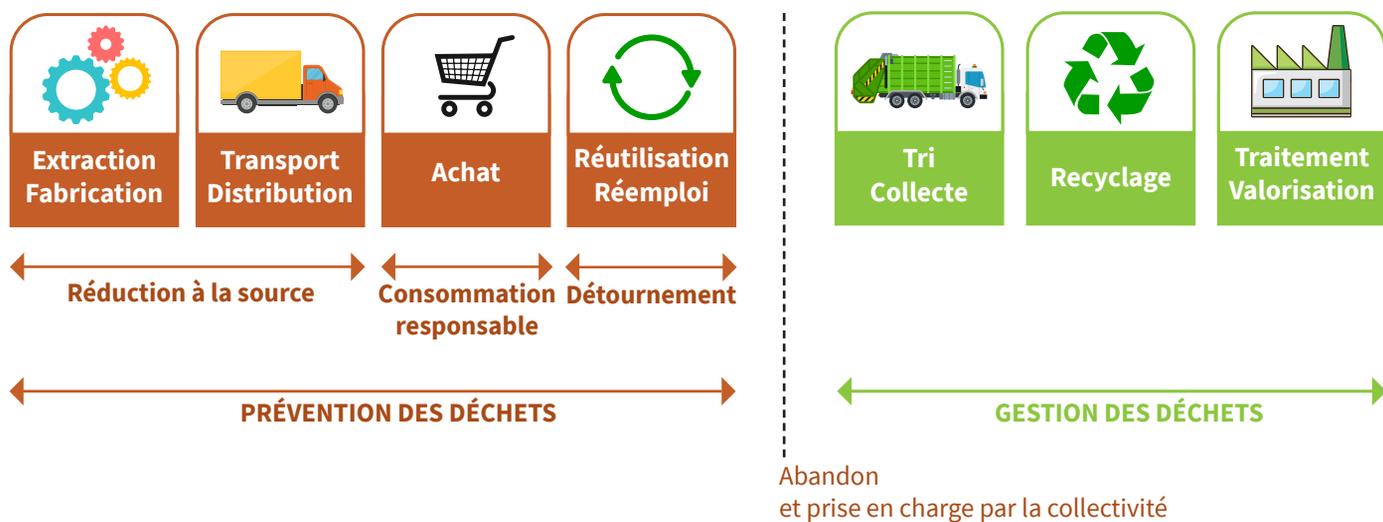
mobiliser près d'une centaine d'acteurs du territoire afin de co-construire un plan d'actions sur 6 ans. Le diagnostic du territoire réalisé en parallèle est venu enrichir ce plan, qui a été présenté en CCES pour avis en décembre 2020.

La CIREST doit à présent recueillir les avis du public sur ce projet avant son adoption définitive par le Conseil Communautaire.



La prévention des déchets

La prévention des déchets regroupe l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la CIREST et qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité.



Pourquoi est-il urgent de réduire nos déchets ?

Les enjeux sont nombreux : économiser les ressources (eau, sols, air...), limiter les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les coûts de gestion des déchets, préserver la santé de la population...

ECONOMIQUES

Coût de gestion des déchets
Pouvoir d'achat
Emploi local

HUMAINS

Santé
Lien social
Ecocitoyenneté

TERRITORIAUX

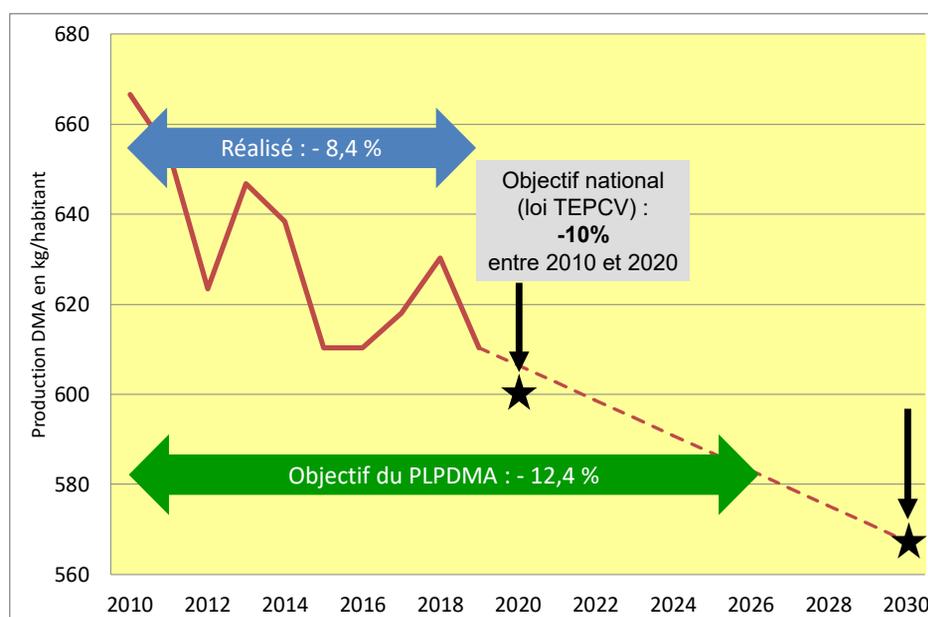
Emissions de GES
Eau, air, sols
Biodiversité



Le contexte réglementaire

Entre 2010 et 2019, la CIREST a réduit sa production de DMA de 8,4%, passant ainsi de 667 kg/habitant/an à 610 kg/habitant/an.

Dans son nouveau PLPDMA, la CIREST se fixe comme objectif de réduire de 12,4% les DMA entre 2010 et 2026, suivant ainsi la trajectoire nationale fixée par la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGECE du 10/02/2020).



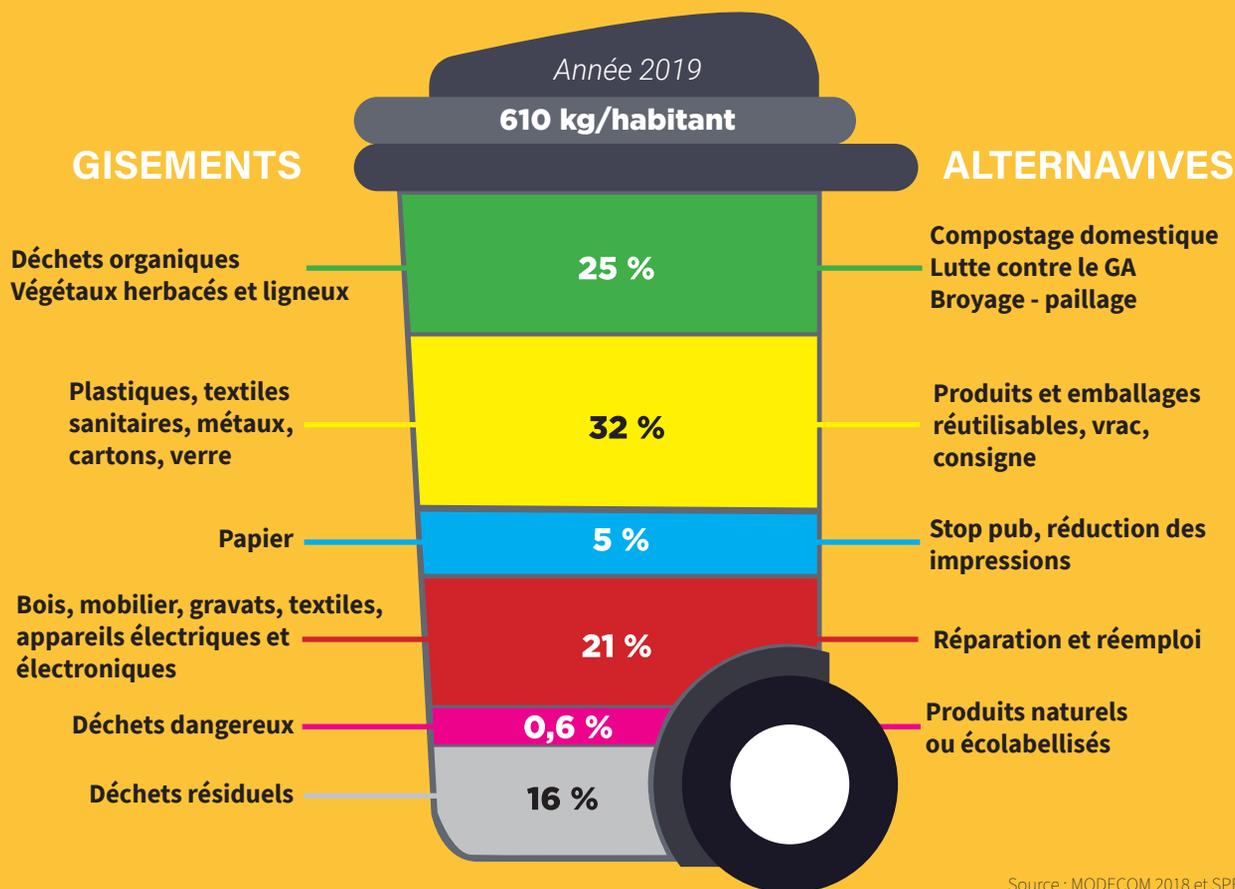
Les actions fortes du PLPDMA 2012-2017

Entre 2012 et 2017, la CIREST a mené à bien son premier PLPDMA regroupant 13 actions, parmi lesquelles on peut retenir les plus efficaces : généralisation du compostage domestique, lutte contre le gaspillage alimentaire (GA), Stop Pub, promotion des achats écoresponsables, création d'une ressourcerie intercommunale... Sans oublier le lancement d'une démarche éco-exemplaire au sein de la CIREST.



Qu'y a-t-il dans nos poubelles?

La dernière caractérisation effectuée par l'ADEME à La Réunion nous permet de connaître ce que nous produisons comme déchets, et d'identifier à partir des gisements principaux, les actions à mener pour les réduire.



Le PLPDMA Projet 2021/2026

Le plan d'actions du PLPDMA de la CIREST comporte **14 actions articulées autour de 4 axes stratégiques**. Les actions marquées d'une fleur  sont communes au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

A- Développer l'exemplarité des services publics

1- Constituer une équipe d'élus convaincus, motivés et acteurs

Cible : élus communautaires et municipaux

Objectif : mobiliser les élus et donner l'exemple

- Organiser 1 journée dédiée par an (formation, visite, séminaire...)
- Valoriser le témoignage des élus exemplaires

2- Créer un réseau sur l'exemplarité dans les services publics

Cible : agents CIREST et municipaux

Objectif : changer les comportements des agents



- Officialiser et étendre la charte de l'éco-agent
- Constituer et animer 6 groupes de travail
- Diffuser un guide de la commande publique durable

3- Développer les manifestations éco-responsables

Cible : organisateurs publics ou privés

Objectif : organiser des événements pauvres en déchets



- Rédiger et diffuser un guide pratique
- Accompagner 1 grande manifestation par an
- Former les personnes ressources, suivre et évaluer



La Cirest s'engage pour votre santé
et pour notre environnement



B- Informer et sensibiliser

4- Accompagner le consomm'acteur dans ses achats et ses usages

Cible : tous les citoyens

Objectif : apporter des conseils pratiques

- Organiser des ateliers dans les communes (6 thèmes)
- Rédiger et diffuser des guides pratiques et thématiques

5- Sensibiliser les enfants

Cible : public scolaire et extra-scolaire

Objectif : changer les comportements des plus jeunes

- Poursuivre les interventions scolaires et Appel à Projet (AAP) ciblés
- Eduquer par le jeu : Escape Game, parcours sportif...
- Toucher les ados via les réseaux sociaux (blogueurs)

6- Sensibiliser le grand public

Cible : tous les citoyens

Objectif : faire prendre conscience que chaque geste compte

- Utiliser les supports digitaux : TV, radio, web, réseaux sociaux...
- Lancer un AAP auprès des relais de proximité
- Organiser un défi « Foyers zéro déchet »
- Poursuivre les opérations de proximité (30 par an)



C- Lutter contre le gaspillage alimentaire et faciliter la gestion de proximité des biodéchets

7- Accompagner les commerces de bouche dans la lutte contre le GA

- Cible :** restaurants, boulangeries, primeurs...
- Objectif :** proposer des alternatives pour ne pas jeter
- Vendre à prix réduit les invendus
 - Faciliter les dons alimentaires
 - Accompagner 10 entreprises par an

8- Accompagner les restaurants scolaires dans la lutte contre le GA

- Cible :** cuisines scolaires du primaire
- Objectif :** équilibrer les quantités préparées, servies et consommées
- Sensibiliser et former toutes les parties prenantes
 - Valoriser les excédents alimentaires
 - Accompagner 1 commune par an

9- Faciliter la valorisation de proximité des biodéchets

- Cible :** habitat pavillonnaire, mais pas que...
- Objectif :** limiter la collecte et l'enfouissement des biodéchets
- Poursuivre la promotion du compostage domestique (900 bacs/an)
 - Expérimenter le broyage des déchets verts à domicile

10- Promouvoir les produits locaux et les circuits courts



- Cible :** consommateurs et producteurs
- Objectif :** favoriser une alimentation saine, locale et de saison
- Promouvoir la vente directe : marchés, AMAPéj, Ruches
 - Développer l'autoconsommation : potagers partagés (1 par an)



D- Encourager l'allongement de la durée de vie des objets

11- Développer l'information au public sur les solutions de réemploi

- Cible :** citoyens, associations et artisans
- Objectif :** faire connaître les acteurs du réemploi et de la réparation
- Organiser un évènement bisannuel type « Salon du réemploi »
 - Répertorier les acteurs du réemploi (www.reparer.re)

12- Favoriser l'utilisation des pièces détachées d'occasion

- Cible :** professionnels, associations et particuliers
- Objectif :** faciliter la réparation des objets
- Créer une plate-forme numérique de vente en ligne
 - Faire connaître l'outil pour enrichir l'offre et la demande

13- Développer les ressourceries sur le territoire Est

- Cible :** associations et citoyens
- Objectif :** favoriser le don et l'achat d'occasion
- Créer un espace de vente partagé
 - Ouvrir une ressourcerie adossée à une déchèterie

14- Faciliter la vente en vrac et le réemploi des contenants



- Cible :** commerçants et consommateurs
- Objectif :** limiter les emballages à usage unique
- Encourager les « barquettes » réutilisables pour les repas à emporter
 - Expérimenter le réemploi des contenants en verre



Budget prévisionnel et impacts attendus

Budget	Fonctionnement	Investissement	ETP annuel
Eco-exemplarité	436 639 €		1,1
Sensibilisation	875 355 €		1,9
Biodéchets	680 083 €	618 000 €	2,4
Réemploi	699 144 €	1 315 100 €	1,7
TOTAL sur 6 ans	2 691 220 €	1 933 100 €	6,1
Moyenne annuelle	448 537 €	383 453 €	

Quantité de déchets évités :
-4,3 kg/habitant/an,
soit environ 570 T/an

Coûts évités sur 6 ans :
1,45k€



DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Consultation publique

Vous souhaitez donner votre avis sur le projet du PLPDMA de la CIREST ?

Vous souhaitez être acteur ou partenaire d'une action ?

Ecrivez-nous à l'adresse suivante : com@cirest.fr

La date limite de réception des avis du public est fixée au 31 octobre 2021